

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'IBTN.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;  
Vu la demande de l'IBTN représentée par son Président, Monsieur Nicolas GRAVELLE, et dont le siège est situé 1025 Route de Broglie – 27300 BERNAY, sollicitant l'accès aux services et structures de la collectivité.

**DECIDE :**

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'IBTN.

signé électroniquement le 25/03/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

